

GOULVEN

- enquête au 12
- état des lieux

Commune
De
Guengat.

Canton
De
Douarnenez.

arrondissement
De
quimper.

Département
Du
finistère.

Etat Des Chapelles appartenant à la Commune de
Guengat, & jugées nécessaires au Culte.

Noms
Des
Chapelles.

observations.

Néant.

Nota.... il n'y a dans la commune de guengat qu'une chapelle nommée sainte brigitte
qui appartient à la dite Commune; mais comme elle tombe en Ruine, et que les
offrandes sont insuffisantes pour son entretien, on n'en demande pas la Conservation.

* monsieur frollo commissaire Des guerres à ~~quimper~~ est, dit-on, propriétaire de
la Chapelle du loswa en guengat. j'en ai écrit à ce sujet, & lui ai envoyé la lettre
de mesmeurs les vicaires généraux.



fait à plogonec le 20. mars 1813.

pennarun
seprk. de plogonec.

Etat des Biens & Revenus des fabriques des paroisses de Goulvén.

nom des paroisses	Biens Ruraux	maisons.	Valeur Capitale.	produit annuel.	Rentes Restituées	Rentes par legs et Donations	Rentes de fondations	charges.	Revenu net.	observations.
Goulven St-James St-James	St-James St-James	rien	1900	957	aucune restitution	inconnues	inconnues	8/15 c	86/850	Le revenu annuel de l'église de Goulven avant la révolution passoit quatre mil six cent francs. il y avoit six messes par semaine de fondations. actuellement on n'en dit aucune, le revenu étant insuffisant pour s'y opposer. les titres de tous ces biens sont déposés, ou le sont. nous avons tous à quinquante et un l'age des comptes rendus par les marguilliers avant la révolution.

Goulven 28 février 1804.



Monsieur

conformément à la circulaire que
vous m'avez fait l'honneur de
m'adresser je vous réponds aux questions
qui me concernent.

St Goulven est le patron de ma
succursale.

J'y ai huit cent six cent cinquante
ames et quatre cent cinquante commu-
niants.

Je suis seul et j'y puis suffir.

Mes noug et p'sonm sont Goulven
L'ancien originaire de K. nous ne
le 10 Xbre 1753, et prouvé au

Samedi le 23 Septembre 1780.

J'habite mon ancienne demeure depuis
mon ~~arrivée~~ arrivée à l'étranger
près le doulz et ce à mes frais. Je
suis forcé d'y rester vu que la Côte
refuse de me départir le presbytère qui
n'est point vendu. J'ai même proposé
de me loger en débauchant la Côte
de tous frais et ambages moyennant
une somme de trois cents soixante
littres qui ne m'a pas été accordée.

J'ai reçu aujourd'hui Mr votre réponse
à ma dernière lettre au sujet de mon
changement. Comme vous je desirer la
paix et aurai de la patience pour con-
descendre à vos volontés; mais d'après
mon exposé sans en dessous vous
voudriez bien donner ordre au maître

et à la commune de seoir incessamment
les séparations du presbytère, ou de me
donner la somme de 360 littres pour
que je m'en charge moi même.

Si contre mon attente et desir parti-
culier ne peut me satisfaire vous voudriez
bien avoir égard à ma demande, et
me procurer un changement.

Je me confie en tout sur votre bonté
à obligez et vous prie d'agréer
l'assurance du respectueux hommage
avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très hum-
ble et très obéissant
serviteur. Lamoignon
M. de Goubau